



Indicateurs liés aux appels téléphoniques du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) pour le premier trimestre 2014 :

« Dans le cadre du déploiement du dispositif nécessaire à la mise en œuvre de la décision n°2013-000 4 de l'Arcep relative à la mesure et à la publication d'indicateurs de la qualité des services fixes d'accès à l'internet et de téléphonie, les opérateurs ont dû interrompre la mesure des indicateurs liés aux appels téléphoniques prévus dans la décision n°2008-1362 relative à la publication des mesures d'indicateurs de qualité de service fixe par les opérateurs. »